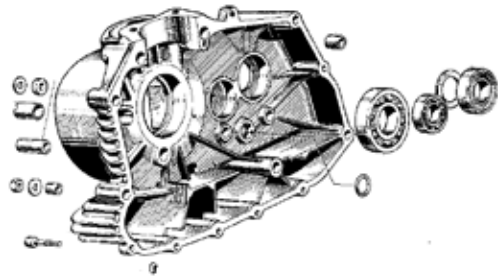


# Pourquoi refuser les votes à bulletin secret ?



Sur un site universitaire en lutte la mise en place de « piquets de grève » bloquant un site vise à :

- ✘ maximiser l'effet de la lutte en empêchant les non-grévistes (professeurs, salariés de la fac et étudiants) de faire fonctionner l'Université ;
- ✘ préserver les lieux de la lutte de l'intervention des forces de l'ordre qui seraient appelées pour permettre un démantèlement du lieu de la lutte

Lorsqu'une lutte s'organise sur une fac (en l'occurrence contre la loi Pécresse), ce sont de nouvelles *institutions* qui se mettent en place (décisions prises en Assemblée générale, coordinations au niveau national, comités de grèves, actions de revendication...).

Ces nouvelles *institutions* se doivent d'être horizontales, organisées en démocratie directe (mandats précis et révocables, discussions ouvertes, respect de la parole de chacun, décisions soumises au vote organisé par les Assemblées générales, etc.), contrôlées par la base en lutte.

C'est en Assemblée générale (pourvu qu'elle soit raisonnablement significative) qu'est décidé un éventuel blocage. L'AG représente l'espace ouvert entre les étudiants non mobilisés et ceux en lutte. C'est en son sein que les étudiants doivent venir s'informer, parler et décider des actions. S'informer, participer et non uniquement voter. Au niveau politique national, il n'existe que l'information avant le vote, que le CSA veille à maintenir plus ou moins équitable avant les élections.

Les *institutions de lutte* dans les facs permettent plus : l'*expression directe* (sans intermédiaire, parti ou syndicat), la discussion.

Lorsque l'administration d'une fac propose des élections à bulletin secret pour décider de la poursuite ou non d'un « blocage » (i.e. piquet de grève), cette administration, momentanément mise hors jeu par les *institutions de lutte*, fait grand cas de la « démocratie ».

Puisque, pour lever un blocage l'administration est disposée à consulter par vote l'ensemble des étudiants, les temporaires *institutions de lutte* ne peuvent l'accepter qu'en prenant acte de la soudaine ferveur démocratique de l'administration en exigeant concrètement le maintien de cet élan démocratique, et donc :

- ✘ exiger que l'application de la loi dans la fac soit soumise à un vote local ;
- ✘ exiger que l'ensemble des membres du Conseil d'administration soit élu par tous les étudiants.

Si de telles conditions ne sont pas acceptées, les *institutions de lutte* sont fondées à reconnaître, ou non, les résultats d'un vote organisé par l'administration. Et à rejeter les anathèmes réservés aux anti-démocrates.

**Le temps d'une lutte, les institutions légitimes sont celles issues de la lutte.**  
Nier cela, c'est nier la possibilité de toute lutte efficace.